

Déclaration de Stéphane PEU

/Le 22 juin 2015 /

Gardiens d'immeubles HLM : Stéphane PEU reçu à Matignon

Le 5 mai puis le 2 juin derniers, plusieurs centaines de gardiens d'immeubles HLM, de représentants d'offices publics de l'Habitat, de sa fédération, de locataires et d'organisations syndicales se rassemblaient sur l'Esplanade des Invalides pour protester contre un décret de mai 2012, devant être appliqué au plus tard le 1^{er} septembre prochain, portant réforme du régime des concessions de logements des fonctionnaires.

Lors du premier rassemblement, le 5 mai, la Ministre de la Fonction Publique, Marylise Lebranchu était venue à la rencontre des manifestants et s'engageait à rechercher une solution pour que ce décret n'ait aucun impact sur les personnels concernés ni sur les offices et les locataires.

Néanmoins quelques jours plus tard, nous apprenions par voie de communiqué signés de quatre ministres (Mesdames Lebranchu, Pinel, El Khomri et Monsieur Kanner) que si le logement de fonction pour nécessité absolue de service était maintenu pour les gardiens, les charges locatives devaient être réglées par les gardiens eux-mêmes et éventuellement compensées par les offices.

Déterminés à ce que le logement des gardiens n'ait aucun impact pour les personnels concernés, les offices et les locataires, un nouveau rassemblement était organisé le 2 juin en lien avec la Fédération des Offices Publics de l'Habitat et les organisations syndicales.

A l'issue de ce dernier rassemblement, nous savions que la question des charges locatives devait faire incessamment l'objet d'arbitrages à Matignon.

J'avais alors écrit, ainsi que la Fédération des Offices Publics de l'Habitat, au Premier Ministre pour plaider la cause des gardiens d'immeubles HLM et pour rappeler les conséquences dramatiques pour les personnels, les offices publics et les locataires que provoquerait une stricte application de ce décret.

Le Cabinet du Premier Ministre a accédé à notre demande. J'ai été reçu ce jour avec le Directeur Général de la Fédération des Offices Publics de l'Habitat. Rencontre au cours de laquelle **il a été annoncé que les gardiens d'immeubles HLM ne seront pas touchés par le décret de mai 2012**. L'ancien régime des concessions de logements est maintenu pour leur profession. Une instruction sera donc donnée en ce sens dans les prochains jours par le Premier Ministre à la Fédération des Offices Publics de l'Habitat.

Les gardiens d'immeubles HLM pourront donc continuer de bénéficier gratuitement d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service (loyer + charges) sans qu'il n'y ait de répercussion sur leur pouvoir d'achat et sur les charges des locataires. C'est de toute évidence, une excellente nouvelle. Merci à toutes et à tous pour votre mobilisation.